EUROPEAN COMMISSION
Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Message 013

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 0096

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2024/0691/CZ

Acceptation par la Commission de l'invocation de l'urgence (l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535) et clôture de la procédure d'information.

MSG: 20250096.FR

1. MSG 013 IND 2024 0691 CZ FR 18-12-2024 13-01-2025 COM URGENCY 18-12-2024

2. la Commission

3. DG GROW/E/3 - N105 04/63

4. 2024/0691/CZ - C00C - Produits chimiques

5. l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535

6. Le 17 décembre 2024, les autorités tchèques ont notifié, sous la référence 2024/691/CZ, le «projet de règlement du gouvernement du ... 2024 relatif à la liste des substances psychoactives répertoriées» et ont demandé la procédure d’adoption d’urgence prévue à l’article 6, paragraphe 7, de la directive (UE) 2015/1535.
Après examen du projet, la Commission est d’avis que la demande d’adoption urgente est justifiée.
Le fait que la Commission reconnaisse l’urgence de cette affaire ne préjuge en rien de son appréciation de la compatibilité de la mesure notifiée avec le droit de l’Union européenne.

****
Kerstin Jorna
Directeur général
Commission Européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535
email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu